

Date d'affichage de l'avis de dépôt en mairie le :  
Transmission au contrôle de légalité le :

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	Référence dossier
<b>Demande déposée le : 10/07/2025</b>	<b>N° PC 014 371 25 00036</b>
<b>Par :</b> Monsieur Charles GRUFFY <b>Demeurant :</b> 381 Hameau Launay 14140 LIVAROT PAYS D'AUGE (La Croupte)	<b>Surface de Plancher créée :</b> 16,7 m <sup>2</sup>
<b>Pour :</b> Extension de la maison d'habitation <b>Sur un terrain sis :</b> 381 Hameau Launay 14140 LIVAROT PAYS D'AUGE (La Croupte)	<b>Destination :</b> Habitation
<b>Parcelle :</b> A 434	

Monsieur,

Suite à votre demande de retrait du dossier cité en référence par mail à la mairie de LIVAROT PAYS D'AUGE en date du 18/07/2025, je vous informe que la demande de Permis de construire susvisée est classée sans suite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Fait à LIVAROT PAYS D'AUGE  
Le 29.07.2025

**Le Maire,  
M. Frédéric LEGOUVERNEUR**

délégué

Le Maire Adjoint  
Chargé de l'Urbanisme  
M. Jean-Luc...

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.